

Thème de la fiche

Déjections canines

- 1. Externalisation des prestations mono-crotte**
- 2. Projet installation canisite**
- 3. Déjections canines**
- 4. Distributeurs sachets à déjections canines**
- 5. Politique canine et l'intégration du chien dans la ville**
- 6. Matériel – ramassage déjections canines**
- 7. Verbalisation déjections canines**
- 8. Bornes de propreté canines**
- 9. Code de bonne conduite**
- 10. Entretien canisettes**
- 11. Obligation vis-à-vis des déjections canines**
- 12. Nuisance des déjections félines**

Dernière mise à jour : juin 2026

1. Externalisation des prestations mono-crotte

Cannes – 10/06/2020

Note collectivité souhaiterait externaliser la prestation de collecte des déjections canines. Y-a t-il parmi vous des collectivités qui ont externalisé cette prestation ? Dans l'affirmative, auriez-vous des indications financières à nous communiquer ?

Lyon – 10/06/2020

Les prestations de type « moto-crottes » étaient externalisées il y a plus de 10 ans à la Métropole ;

Ce type de prestation avait été stoppée pour plusieurs raisons :

- Le matériel des prestataires n'était pas fiable : pannes nombreuses ;
- Les prestations n'étaient pas réalisées les jours d'intempérie (pluies fortes, neige, gel) ;
- Le personnel voulant réaliser ce type de prestations étaient difficiles à fiabiliser ;
- Un suivi GPS des moto avait été demandé et il avait été constaté un temps de travail faible des équipes ;
- Les lieux de vidage des cuves de collecte étaient peu nombreux et impliquaient des pertes de temps en allers-retours importants ;
- Des habitants nous avaient signalé des ramassages mal réalisés sur un même lieu.

Un essai avait été réalisé de supprimer progressivement ce type de ramassage sans qu'il y ait de plaintes d'habitants ;

Les réclamations « déjections canines » étaient peu nombreuses et restent peu nombreuses. Le ramassage des déjections a été intégré au travail quotidien des agents ou prestataires intervenant pour la métropole.

En parallèle, un travail de fond avait été lancé sur le thème du chien en ville (ce travail continue) afin d'inciter aux bons comportements des maîtres.

Vous pouvez trouver des informations sur le site de la métropole concernant les actions du chien en ville.

Rennes – 10/06/2020

À Rennes ce travail est intégré au travail quotidien des agents qui sont au chariot. On peut parfois être amené à déplacer une micro balayeuse si cela se justifie. Je pense délicat de faire comprendre à un usager qu'un agent au chariot passe à côté d'une déjection canine sans rien faire parce qu'une autre personne va venir la ramasser.

Mont-Saint-Aignan – 10/06/2020

J'ai eu des Constat Similaires (avec une moindre Ampleur que Lyon 😊), A la suite, comme Lyon nous avons réorienté notre approche, et nous avons pas mal travaillé avec succès (il y a quelques Années sur Asnières et Versailles), avec « Le Chien du Citoyen », (récompensé par une récompense Aux Grands Prix de l'Environnement I.D.F.).

Caen – 10/06/2020

Idem à Caen : cette prestation est intégrée dans la fiche de poste des agents de nettoyage.

A noter que 178 distributeurs de sacs à déjections canines sont répartis sur le territoire de la ville de CAEN.

Avignon – 10/06/2020

Pour Avignon distributeurs de sachets déjections canines et nettoyage intégré au travail des agents de secteur

Saint-Brieuc – 10/06/2020

Idem à Saint-Brieuc

Bastia – 10/06/2020

Idem a Bastia

Niort – 10/06/2020

A Niort, c'est également les agents qui ramassent les déjections dans le cadre de leurs tournées et un agent qui réapprovisionne les distributeurs de sacs.

Pau – 10/06/2020

Les agents collectent tous les déchets en même temps et un agent change les sacs dans les distributeurs

Il y a quelques années nous avons mis en place des moto crottes avec des agents qui ne faisaient que ça mais les engins sont tombés en panne et les administrés avaient du mal à comprendre pourquoi l'agent ne collectait que la crotte de chien
Un échec...

2. Projet installation canisite

Chaumont – 10/10/2018

Nous étudions la possibilité d'installer des canisites sur différents endroits de notre ville. Nous sommes à la recherche de renseignements et aimerions avoir un retour sur vos expériences :

- Cout d'installation
- Sable ou gazon
- Combien de nettoyage par semaine (matériel + produit)

AVPU (Hervé Guillaume) – 10/10/2018

Après avoir été à l'initiative de canisites dans la plupart des villes françaises dans les années 2000 (AFIRAC), je plaide aujourd'hui pour leur réduction, voire leur disparition. En effet, les possesseurs sont prêts à ramasser (90 % le déclarent, 70 à 80 % le mettent en œuvre) et il est donc largement préférable d'inciter au ramassage individuel par des actions de médiation sur l'espace public et de coercition. Vous pouvez aussi mobiliser le réseau des vétérinaires de la ville, les clubs canins et les éducateurs canins pour les associer à votre démarche et organiser avec eux des opérations événementielles qui font passer le bon message.

Chalon sur Saône – 10/10/2018

Entre 3 000 € et 4 000 € d'installation en fonction du type de grillage installé, du portillon, du type de sable ou de cailloux.

- Plutôt sable ou galets roulés plus simple à l'entretien
- 1 passage par jour du lundi au vendredi voire le samedi si possible.
- Pelle+ balai + produit désinfectant et odorant type AEODOL 1 x par semaine

Saint-Brieuc – 10/10/2018

Nous en avons un à St-Brieuc, je suis complètement d'accord avec Hervé. Pour autant si vous en faites un, le mieux c'est un revêtement en stabilisé, plébiscité par les utilisateurs.

Strasbourg – 10/10/2018

Sur le territoire de l'Euro métropole de Strasbourg nous avons près de 150 canisites.

- Prévoir un nettoyage hebdomadaire (voir plus si très fréquenté)
- Le cout pour une création est de 3000 à 3500€ selon surface
- Une surface stabilisée sable ou très petit gravillon est l'idéal

Nous accentuons également la communication sur le ramassage par des médiations dans le quartiers et le développement des points de retraits de canisachets avec des partenaires (veto, commerces, mairies de quartiers).

Montpellier – 10/10/2018

Combien de canisites avez-vous sur la seule ville de Strasbourg ?

Les canisachets sont-ils mis à disposition gratuitement ? Dans l'affirmative, avez-vous un dispositif de contrôle des retraits pour éviter les abus ? enfin, combien de canisachets sont distribués chaque année et pour quel budget (je suis également preneur du modèle utilisé) ?

Nîmes – 10/10/2018

Nous avons à Nîmes près de 45 canisites, le cout est de quelques milliers d'euros selon la surface, un entretien hebdomadaire à quotidien est à effectuer selon la localisation, avec un agent de propreté.

Tous les sols sont en stabilisé mais en raison de plainte de nuisance olfactive, nous avons essayé un canisite en béton balayé avec raccordement au réseau d'eaux usées pour faciliter le nettoyage.

Nous n'avons plus de plaintes et cela permet d'apporter une solution aux propriétaires de chiens.

Arras – 27/04/2021

Nous souhaitons sur Arras construire des canisites (espaces verts clôturés ou les chiens peuvent librement s'ébattre). Auriez-vous des retours d'expériences (surface, nature des clôtures, usage, nettoyage...) et des exemples d'arrêtés relatifs à la réglementation ?

Montpellier – 27/04/2021

J'aimerais savoir si certains d'entre vous font financer une partie de leur service par la TEOM ? Et au quel cas, pour quels types de prestations ?

En particulier, pensez-vous qu'un financement par la TEOM soit possible dans les cas suivants (ce sont les catégories qui me viennent immédiatement à l'esprit) :

- ECT dans les CAP dans le cadre de la pratique du tri nomade ;
- collecte des déchets issus de marchés forains ;
- collecte des déchets issus de marchés forains en dehors modalités définies dans l'arrêté de collecte ;
- ramassage des sacs d'ordures ménagères en dehors modalités définies dans l'arrêté de collecte ;
- enlèvement des encombrants en dehors des modalités définies dans l'arrêté de collecte ;
- enlèvement et évacuation des dépôts sauvages de déchets ménagers, notamment hors agglomération ;
- enlèvement et évacuation des dépôts sauvages de déchets d'activités économiques, notamment hors agglomération.

Arpajon – 28/04/2021

Arpajon cherche des solutions efficaces pour lutter au mieux contre les déjections canines et j'aimerais pouvoir télécharger les présentations du "Jeudi de l'AVPU" (sur notre site). Pouvez-vous me communiquer le lien à suivre pour pouvoir y avoir accès ? Si certain.e.s peuvent aussi partager leur expérience sur les canisites installées dans leur ville cela m'intéresse également.

Agen – 28/04/2021

Sur le fond, à mon sens toute la liste est finançable par la TEOM. Elle couvre toute la gestion des déchets ménagers et assimilés couverte par l'exécution de la compétence du service public de gestion des déchets. Pour moi, la question se situe surtout au niveau de la compétence. Est-ce de la compétence « propreté » généralement laissée aux niveaux des communes ou de celle du SPGD qui obligatoirement exercée par les intercommunalités aggro ou métropole ? Sachant que le TEOM est perçue par les intercommunalités. A l'agglo d'Agen, tout ce qui est hors règlement de collecte (hors du SPGD) est collecté par les communes mais traités par l'agglomération (dépôt sauvage, corbeilles, invilités...). Les PAV sont nettoyés par l'Agglo.

Les déchets issus de l'activité municipale (déchets de balayeuse, déchets d'ateliers municipaux...sauf les déchets verts) sont à la charge depuis 2 ans des communes

Voiron – 03/05/2021

Sur Voiron, la compétence propreté urbaine appartient a la ville alors que la compétence collecte des OM est a la communauté d'agglo. Nous rencontrons le problème des sacs OM posés au sol et pas ramassé par la CA. Nous envisageons de refacturer à la CA le temps passé des agents de la PU pour le ramassage de ces sacs, qui peuvent poser un souci de salubrité et un risque de prolifération de rats. Prochainement, un agent de police municipal sera recruter pour gérer l'incivisme lié aux sacs au sol, dépôts sauvages ainsi que les déjections canines.

Voiron – 03/05/2021

Même situation ici. Je suis totalement d'accord sur ce transfert de charge déguisé. L'objectif de la collecte est de ne collecter que des bacs pleins. Mais entre plein et débordant il n'y a qu'un pas et qui ne dérange que la propreté.

Est-ce que ceux qui ont monté des contrats d'objectifs avec des opérateurs de collecte privés ont une mesure financière qui peut amoindrir cette situation ?

3. Déjections canines

Saint-Louis – 30/08/2018

Nous sommes confrontés à la problématique de déjections canines et d'urines le long de certaines façades de bâtiments publics.

Avez-vous déjà mise en place des produits ayant prouvé leur efficacité ? Nom du fournisseur ?

Châteauroux – 30/08/2018

Nous utilisons à Châteauroux un répulsif liquide de la marque ATOCHIM, qui fonctionne plutôt pas mal. Cela permet de dérouter les chiens pendant un moment. Sur les zones sableuses un autre produit de la marque IPC (repulsif CC) sous forme de granulés est aussi efficace, avec une plus grande rémanence.

Saint-Brieuc – 30/08/2018

Vous trouverez en pièce jointe 2 produits que nous utilisons pour combattre les odeurs d'urine, 2 produits qui sont complémentaires.

Le 1er que nous utilisons sur les endroits qui ne sont pas salis régulièrement et que les ilotiers utilisent lors de leurs passages, c'est le Désofor premium de chez I.P.C. Produit qui laisse une odeur agréable lors de la pulvérisation et qui tient plusieurs heures.

Le 2e est un produit qui traite en profondeur et qui dure plusieurs semaines, produit à base de micro-organisme et très efficace de chez EM solutions appelé Wipe&clean. Nous utilisons ces produits lors de grandes manifestations, de festival et souvent en été avec les fortes chaleurs. (pièce jointe)

La Baule – 27/04/2021

Nous sommes à la recherche d'un moyen fiable pour le traitement des déjections canines. Actuellement nous avons un scooter MP3 avec un groupe d'aspiration Honda. Le problème est que l'embrayage nous lâche tout les 3 ou 4 mois. Nous avons essayé le loustic, pas adapté pour nous. Donc nous sommes dans la réflexion soit, d'investir dans un nouvel engin soit de faire appel à un prestataire.

Voiron – 27/04/2021

Sur Voiron, nous avons un aspirateur a déchet, qui est assez efficace, par contre pas adapté pour faire de longue distance, comme vous devez le faire avec votre scooter.

Dreux – 27/04/2021

Vous pouvez regarder du côté des aspirateurs Glutton, si cela peut vous convenir.

Macon – 03/03/2022

La Ville de MACON souhaite trouver des solutions efficaces pour lutter contre les déjections canines dans les massifs qui détériorent le rendu visuel mais aussi qui rendent le travail des équipes compliqués

Nous avons déjà essayé plusieurs méthodes que ce soit au niveau de la communication, des amendes encourus, ou la mise en place de caméras , ou plus récemment l'installation de barrières dissuasives le long des massifs.

Avez-vous expérimenté ou mis en place des actions qui donnent des résultats significatifs ?

AVPU – 08/03/2022

La problématique déjections canines a fait l'objet d'un Jeudi de l'AVPU et je vous invite à consulter les différentes interventions. Vous pouvez aussi trouver des notes thématiques qui reprennent nos échanges, elles sont téléchargeables dans l'espace adhérent de notre site, le mot de passe pour y accéder est : avpu2019.

Vous n'y trouverez peut-être pas la réponse que vous attendez en terme de protection mais le sujet peut être traité plus globalement : <http://avpu.fr/club-avpu/>

Bien cordialement et bienvenue à la ville de Macon dans notre réseau.

Macon – 09/03/2022

Merci beaucoup pour ta réponse sur les déjections canines. Nous réfléchissons avec Sébastien à une opération de sensibilisation de la population à la « propreté canine » et ces informations vont nous aider.

J'avais une question pour la mise en œuvre du relevé des IOP que nous préparons pour un lancement des relevés courant mars.

Peux-tu nous dire le nombre de rues à sélectionner sur la ville pour effectuer les comptages et quels sont les critères de sélection des lieux : équilibre entre les rues « propres » et les rues « à problèmes » ? Localisation dans les différents quartiers de la ville ? Quelle linéaire de rue doit-on relever ? Toute information qui nous serait nécessaire sur le plan méthodologique pour que nos relevés soient bien le reflet d'une « moyenne de réalité » de la propreté.

Montluçon – 16/03/2022

J'ai travaillé également sur cette problématique avec une campagne de communication accentuée en 2019 et une forte mobilisation des médias locaux sur le sujet. Des affiches ont été créées pour apparaître dans les grands affichages municipaux en ville et une autre pour des affichages plus petits sur tous les sites municipaux (administrations, gymnases, maison des associations,...). Depuis la campagne en 2019 à des dates bien définies, ces affiches sont remises régulièrement pour des piqûres de rappel environ deux fois par an (quand il y a des "creux" dans les affichages de manifestations municipales). Parallèlement, un nouvel atelier ciblé a été intégré au kit pédagogique de sensibilisation à la propreté urbaine qui circule dans les centres de loisirs et les écoles: la chasse aux crottes, genre de Cluedo pour retrouver le chien, le maître et le lieu responsable de la salissure (je me suis fortement inspirée d'une ville pour l'idée, je ne me souviens plus laquelle mais merci au passage si elle est membre de l'AVPU!). Un guide du chien en ville a également été édité avec distribution sur des manifestations et à travers les professionnels du chien (magasin alimentation, vétérinaires, toiletteurs, éducateurs canins,...). Tous ces documents sont également disponibles sur notre site internet ainsi qu'une carte interactive des canisites et des distributeurs.

Dans le même temps, nous avons nettoyé et remis à neuf la dizaine de canisites que nous avons et les agents effectuent des relevés pour savoir lesquelles sont pertinentes ou non car certaines sont peu utilisées (la période du COVID ayant un peu faussé la donne, nous attendons fin 2022 pour prendre ces décisions).

Côté distributeurs de sacs, j'ai entamé une campagne de remplacement de mobilier car il avait entre 10 et 15 ans donc pas très qualitatif en terme de visuel. Nous avons commencé

d'acquérir des distributeurs qui limitent le nombre de sacs que les gens peuvent prendre à la fois car nous avons des problèmes de distributeurs vidés en une heure par une ou deux personnes (après discussion avec certains d'entre eux, ces sacs vont parfaitement dans les poubelles de salles de bains mais aussi pour ramasser les crottes dans leur propre terrain, c'est gratuit, il faut en profiter!!! Mais la palme revient à celui qui les utilisait comme sac congélation, bravo l'hygiène!!). Nous avons donc pu augmenter le nombre de points de distribution avec le même nombre de sacs distribués grâce à ces investissements. Chaque nouveau distributeur est posé provisoirement et au bout d'un an, nous jugeons de la pertinence de le maintenir selon le nombre de sacs distribués.

Nous avons également associé les ASVP à notre campagne pour qu'ils fassent principalement de la prévention mais peu de contrevenants quand les hommes en uniforme sont présents sur les lieux...

Toutes ces actions ont eu un impact plutôt positif en 2019 avec la réduction de certains spots même s'il suffit d'un propriétaire indélicat pour "pourrir" un site. Malheureusement, le COVID a eu des conséquences négatives sur cette problématique avec des incivilités qui repartent à la hausse en général. J'attends la stabilisation de la situation sanitaire pour envisager à nouveau des actions, peut-être en partenariat avec certaines associations canines ou protection animale.

J'espère avoir pu vous aider et désolée si j'ai été un peu longue. (Pièces jointes)

Macon – 18/03/2022

Tout d'abord merci de votre retour et toutes ses informations.

Je vois que nos actions sont communes sur pas mal de points et qu'on retrouve les mêmes problématiques. Après le changement de la flotte de distributeurs à déjections canines en 2020, nous allons organisé une réunion avec plusieurs service notamment la Police Municipale mais peut être également une action d'échange avec les vétérinaires, la SPA et association canines.

Je ne manquerais pas de vous tenir informé sur les retours de ses actions.

4. Distributeurs sachets à déjections canines

Dieppe – 15/06/2018

Sont disposés dans la ville une quinzaine de distributeurs de ces sachets, qui renforcent un dispositif de mise à disposition dans les points d'accueil. Cependant, nous avons des problèmes de captations très rapides (en moins de 24h00 souvent) de la totalité des sachets. Est-ce que vous rencontrez ce genre de problème ?

Strasbourg métropole – 15/06/2018

Nous avons également eu ce problème avec une captation encore plus rapide : approvisionnement le matin et plus rien à midi.

Nous avons supprimé les distributeurs sur la voie publique dans la ville de Strasbourg et créé un réseau de distribution chez des commerçants et clinique vétérinaires volontaires.

Ce réseau est en cours de développement.

Bar le Duc – 15/06/2018

Nous rencontrons le même problème à Bar le Duc et nous sommes en train de supprimer progressivement certains distributeurs car les consommations de sachets sont très importantes et souvent mal utilisés.

Saint-Brieuc – 15/06/2018

Pour la ville de SAINT-BRIEUC nous avons décidé de supprimer les distributeurs de sacs plastiques, les gens s'amusaient à dérouler tous les sacs.

Seuls les distributeurs de sacs en papiers cartonnés sont restés et les gens se sont habitués, quelques mécontents au début mais au fil du temps les pratiques ont changé.

Blois – 15/06/2018

A Blois, nous avons connu le même problème au début, avec une tendance à la baisse au fil du temps.

Nous avons d'abord diminué le nombre de sacs dans les distributeurs les plus pillés, afin d'en perdre moins à chaque fois et de permettre quand même à ceux qui les utilisent pour les bonnes raisons d'en trouver de temps en temps. Nous avons déplacé certains distributeurs, lorsqu'ils se trouvaient notamment sur des circuits de passage ou de regroupement de collégiens.

Malgré tout, il y a toujours de la perte ; nous considérons néanmoins que c'est le prix à payer, et notre budget sacs canins reste stable d'années en années.

Pau – 15/06/2018

Malheureusement nous rencontrons aussi ce problème sur certains de nos distributeurs (4 ou 5 sur 80) et ce sont toujours les mêmes dont la totalité des sacs disparaissent dans la journée

Malheureusement nous n'avons pas de solution sauf remettre des sacs car la volonté politique est de donner les moyens à nos administrés de ramasser les déjections

Notre garde champêtre veille et mène des actions de surveillance ciblée avec toutefois peu de réussite.

Namur – 19/06/2018

A Namur (110.328 habitants) nous avons 22.672 chiens répertoriés (base de données des puces – obligatoire en Belgique) auxquels il faut ajouter les chiens non « pucés » et les visiteurs de passage.

Pour nos 136 totems « Toutounet » nous avons une « consommation » de 600.000 à 1M de sacs par an. Ce qui représente un budget de 11.000 à 15.000€/an. Ce n'est pas négligeable. Bien que certains distributeurs soient rapidement vidés, nous conservons ce type de dispositif mais nous allons modifier l'impression sur les sacs en étant plus « explicite » sur sa destination : un sac pour ramasser des déjections (et pas pour « autre chose »). Nous n'avions jusqu'à présent que le logo de la Ville et la notion de « non alimentaire ». Par ailleurs, dans le cadre d'un projet pilote avec une société d'IOT, nous examinons la possibilité de placer un capteur de remplissage pour nous informer lorsque le dispositif est vide.

Thonon-les-Bains - 01/03/2021

Quels avantages/inconvénients constatez-vous dans l'utilisation des distributeurs de sachets en liasse, par rapport aux distributeurs de sachets en rouleaux ?

Sur la Ville de Thonon, nous utilisons le 2ème type ; lorsque des personnes tirent trop fort, il arrive que le rouleau ne dévide plus à l'extérieur de la boîte.

Avignon - 01/03/2021

Pour Avignon et sur le premier point, nous avons plus de 200 distributeurs à rouleau de la marque « animo concept » installés sur le territoire de la commune. Auparavant, il y a plus de 10 ans, nous avions des distributeurs à liasse, mais ces derniers étaient vidés de leur contenu très régulièrement. Le passage au rouleau nous a permis de limiter l'utilisation détournée de ces sachets, même si nous sommes convaincus au vu des consommations actuelles, que cette pratique persiste. Effectivement ce type de distributeur à rouleau nécessite une vigilance accrue, notamment au niveau des languettes qui peuvent bloquer le bon fonctionnement de l'équipement.

La Baule - 01/03/2021

Pour la commune de La Baule-Escoublac nous avons actuellement 75 distributeurs, 60 à liasses et 15 à rouleau. Dans le mois à venir je change les distributeurs à rouleau par des liasses de la marque APRICO. Effectivement la consommation est un peu plus importante que les rouleaux mais le prix de revient est moins élevé, de plus nous sommes passés des liasses noires aux liasses rouges, ce qui permet de moins en trouver sur les voiries.

Dieppe - 20/09/2021

Depuis de nombreuses années à Dieppe, il a été décidé de fournir à la population des sachets à déjections canines gratuitement via des distributeurs ou aux accueils des mairies, PM, etc. Actuellement, nous nous fournissons chez Animo concept, et je souhaite savoir dans les collectivités qui procèdent de la même manière que nous quelle est votre fournisseur. Afin de réaliser des devis pour comparer les prix.

Avignon - 20/09/2021

Nous avons également un marché avec animo concept, mais nous allons tester le distributeur à liasse car celui à rouleau nous pose des problèmes de fonctionnement.

Chartres - 20/09/2021

Notre Fournisseur est Aprico.

Douai - 20/09/2021

A Douai, « totems canins » (sur les lieux de promenade uniquement) de chez animo concept également.

Nîmes - 21/09/2021

A Saint Germain en Laye, je mets en concurrence régulièrement SEPRA et ANIMO CONCEPT et la dernière commande chez SEPRA était de 60 cartons pour 55 € HT le carton. J'ai déjà un devis de chez ANIMO CONCEPT à 37.80 € HT le carton de 5000 en liasse.

Thonon-les-Bains - 21/09/2021

Nous nous fournissons habituellement chez APRICO ou ANIMO CONCEPT, dont les derniers prix pratiqués étaient les suivants :

- APRICO : pochettes de 50 sachets PE noirs : 0,0122 € HT / sachet
- ANIMO CONCEPT : cartons de 20 rouleaux de 200 sachets PE noirs : 0,0068 € HT / sachet.

Je recherche des sachets en rouleau de couleur rouge. APRICO, ANIMO CONCEPT et SEPRA n'en vendent pas. Connaissez-vous un fournisseur qui en vend ? APRICO et ANIMO CONCEPT vendent des sachets rouges mais en liasse.

Saint-Brieuc - 22/09/2021

Scooby est toujours fidèle au poste, avec la pandémie on l'a un peu moins sorti.

On essaie de rester au top dans la méthode, mais sur le fond c'est difficile, Saint-Brieuc entre dans une phase financière très difficile... Mais on reste motivé.

Romans-sur-Isère - 22/09/2021

Sur Romans, les sacs ne sont plus fournis à la population par distributeur. Ils sont mis à disposition des accueils mairie-centre social etc. Nous avons un fournisseur en local (Société COMODIS). Coût 18.50 € H.T. le carton de 10 rouleaux de 200 sacs.

Le Havre - 07/09/2022

Je recherche un distributeur de sacs à déjections canines avec un mécanisme de temporisation. L'objectif est de dissuader les retraits massifs (attendre 1 minute entre 2 sacs...) et de rappeler que ces équipements sont là pour dépanner et non déresponsabiliser. L'un ou l'une d'entre vous a-t-il une solution ou connaissance d'une solution voisine qui pourrait être adaptée ?

Montluçon - 08/09/2022

Depuis 3 ans, nous commençons à remplacer nos distributeurs "libre-service" par ce genre de distributeur de la marque APRICO: <https://www.aprico.fr/catalogue/hygiene-canine/sacs->

[dejections-neo](#) avec plutôt un bon résultat pour le moment. J'ai commencé par faire remplacer les distributeurs qui se vidaient le plus vite et progressivement j'aimerais en équiper presque tout le parc. Cela me permet de rajouter quelques points de distribution supplémentaire puisqu'avec le même nombre de sacs, nous pouvons alimenter plus de distributeurs. Je reste à votre dispo si besoin.

Arras - 08/09/2022

Pour ma part j'ai supprimé les distributeurs à cause des usages détournés des sacs.

Niort - 08/09/2022

Pour la ville de Niort, il a simplement été créé en interne une plaque en plexiglas qui ne permet plus d'arracher tous les sacs trop facilement. (pièce jointe)

Melun - 09/09/2022

Merci pour votre retour.

Est ce que cette plaque rajoutée rencontre un succès?

Niort - 08/09/2022

Oui, elle contraint vraiment les usagers à n'attraper qu'un sac à la fois.

De plus, elle est très peu onéreuse.

Dieppe - 08/04/2024

Nous sommes confronté à beaucoup d'incivilités sur le sujet des déjections canines, nous sommes en réflexion sur de nouveaux types de sacs et distributeurs à installer sur notre commune.

Nous avons fait le constat qu'avec les sacs habituels "noir" type petit sac poubelle, beaucoup d'usagers s'en servent à d'autres fin que le ramassage des déjections et "pillent" nos distributeurs.

Je suis preneuse de vos retours d'expériences.

Saint-Brieuc - 08/04/2024

A SAINT-BRIEUC nous avons supprimé depuis plusieurs années les sacs en plastique, même constat que le vôtre, ils servaient surtout de sacs poubelles.

Depuis nous achetons des ramasses crottes cartonnés 100 % biodégradable et compostable chez Animo-concept.

Quelque questionnement au début mais au final la consommation de sacs à augmenter et ils ne peuvent servir qu'à ramasser des déjections canines. Et nos rues sont un peu plus propres, même si cela ne résout pas tout le problème mais au moins on sait à quoi servent les sacs.

Carcassonne - 08/04/2024

Pour notre commune, nous nous sommes dotés de système de distribution par lequel il n'est possible que de servir sac par sac. (La marque s'appelle ANIMO CONCEPT le modèle Distriliasse 600. Le prix HT 169.€.)

Cela permet en partie de lutter contre les usages déviants des sacs dédiés aux déjections canines.

Annecy - 08/04/2024

La société APRICO vend des distributeurs sac par sac.

Chambéry - 08/04/2024

nous utilisons le distri-liaise 300 de chez ANIMO CONCEPT, nous alimentons une fois tous les 15 jours en sac à sac.

Nous pensons que c'est plus un dépannage pour les usagers.

En complément, nous donnons aux mairies de quartier des sachets en rouleau.

Le constat est qu'aujourd'hui le ramassage est entré dans les mœurs. Ceux qui ramassent achètent leurs propres sacs au même titre que les couches pour les enfants.

Pour les autres, hormis la communication et la répression....

Eurométropole de Strasbourg - 08/04/2024

L'Eurométropole de Strasbourg met à disposition 5 millions de canisachets/an. Nous en fournissons à toutes les communes membres, qui décident de la manière dont elles souhaitent les distribuer à leurs usagers. La plupart du temps, dans les plus petites communes, ce sont des distributeurs de canisachets, et cela fonctionne bien.

A Strasbourg, les distributeurs de canisachets n'existent plus, il y a eu beaucoup trop d'incivilités et de dégradations. Nous avons créé un réseau de partenaires de distribution de canisachets : des commerçants et établissements publics de proximité (*vétérinaires, pharmacies, salons de toilettage, boulangeries, mairies de quartier, médiathèques...*), à qui nous fournissons des « kit sensibilisation » pour que les usagers viennent se servir lors de leur passage. Généralement, les usagers se servent en quantité raisonnable, car ils sont chez un commerçants et sont vus (beaucoup plus que devant un distributeur en pleine rue).

Le kit sensibilisation contient :

- Un mot de bienvenu
- Un présentoir
- 2 cartons de canisachets (soit 5 000)
- Un sticker « ici canisachets » à coller à la vitrine de leur commerce
- Des QR Codes précisant où se trouvent les canisites et où se trouvent les autres partenaires de distribution de canisachets

Aujourd'hui, nous comptons plus de 200 partenaires à Strasbourg et dans

l'Eurométropole : https://data.strasbourg.eu/explore/dataset/canin_distri_canisac/custom/

Troyes - 08/04/2024

Nous sommes confrontés à ce même type d'incivilité sur Troyes et avons fait le choix de ne plus installer de nouveaux distributeurs et à termes de ne pas remplacer les présents. Nous maintenons voir développons les points de retraits type commerces/mairie/maisons de quartiers/vétérinaires/etc. De la médiations avec nos Gardes-Champêtres et de l'affichage pour rappel à la loi mais pas de verbalisation.

Gentilly - 08/04/2024

Nous avons 10 espaces canins (espace vert dédié et clôturé) avec distributeur de sacs à l'entrée et beaucoup d'espaces verts d'accompagnement (pelouse le long des voies qui

servent de promenade...), la ville n'a presque aucune déjection canine sur la voirie, cordialement.

Vinon-sur-Verdon - 08/04/2024

Il existe des petits cartons qui forment une pelle , plus agréable a ramasser (pas de contact avec la main . Kit de sac cartonné ramasse crottes (Référence : NET1218/720/RCC) 191,95 € HT. Les sacs en papier biodégradable est pratique et hygiénique pour ramasser les déjections canines. En effet, les languettes facilitera le ramassage des crottes.

Brest métropole - 09/04/2024

A Brest nous avons des distributeurs canins de chez Aprico, modèle Néo géré par le service propreté. C'est mieux qu'en rouleaux, mais cela ne résout pas tout malheureusement. Nous avons fait le choix de remplacer les distributeurs qui seraient vandalisés, mais de ne pas en rajouter sur l'espace public. « UN CHIEN, UN SAC » J.

Biarritz - 09/04/2024

Sur Biarritz, nous avons maillé notre territoire avec le fournisseur APRICO

Nos sacs sont disponibles en liasses ou en rouleaux

A ce jour pas de dégradation excessive sur ce matériel

Une amélioration importante a été remarquée sur l'hygiène de nos trottoirs concernant les déjections canines.

5. Politique canine et l'intégration du chien dans la ville

Strasbourg – 11/12/2017

L'eurométropole de Strasbourg gère près de 170 canisites qui se sont multipliés au fil des années.

Le coût de gestion est important et à ce titre notre collectivité aimerait un bilan de ces dispositifs. Elle aimerait également redéfinir sa politique canine et l'intégration du chien dans la ville.

A ce titre pouvez-vous nous apporter des éléments de réponses aux questions ci-dessous :

- Avez-vous des prérogatives pour l'installation de canisites selon la typologie de l'habitat ?
- L'entretien des surfaces se fait-il en régie ou par prestataires extérieurs ?
- Quels sont les matériaux de surface des canisites les mieux adaptés au niveau coût et entretien ?
- Avez-vous une politique de densification des canisites par nombre d'habitants ?
- Avez-vous une politique de densification du nombre de points de retrait des sacs pour déjections canines ?
- Si vous avez développé une démarche de sensibilisation au ramassage des déjections, avez-vous réalisé un bilan d'impact concernant ces médiations ?
- Quel est votre approche concernant la répression à l'encontre des propriétaires de chiens laissant ces derniers souiller les trottoirs et les espaces publics ?
- Avez-vous mis en place une taxation ou un genre de « permis de détenteurs » de chiens ?

Nantes – 28/12/2017

Sur Nantes, on a arrêté depuis 12 ans le déploiement de canisites. On ferme au fur et à mesure des aménagements ou des possibilités ceux déjà en place. Le coût d'entretien et le temps passé par les agents en régie à les nettoyer n'était pas cohérent avec leur relative faible utilisation.

Aujourd'hui nous déployons les distributeurs de sacs canins, environ 280 sur Nantes, comme solution pour les propriétaires de chien. Les crottes sont toujours l'un des axes pris dans les campagnes de com sur la propreté et l'abandon de déjection canine est verbalisable à hauteur de 38 euros. Dans les faits, les flagrants délits sont rares et les verbalisations sur Nantes tournent entre 10 et 30 par an en moyenne.

Montigny-lès-Metz – 29/12/2017

Sur Montigny-lès-Metz nous avons arrêté les canisites car nous constatons qu'il y avait plus de débris dedans et autres encombrants, que de déjections canines. Nous remplaçons donc ces canisites avec des distributeurs de sachets et nous verbalisons (quand le flagrant délit est constaté).

Toulon – 29/12/2017

Sur Toulon également, nous déployons les distributeurs à sacs pour déjections canines (300) et avons stoppé la réalisation de canisites (10).

6. Matériel – ramassage déjections canines

Châtelleraut – 11/09/2017

La collectivité est en cours de réflexion concernant l'acquisition de matériel mécanique afin de ramasser les déjections canines qui malheureusement se multiplient tant sur les surfaces minérales qu'enherbées.

Auriez-vous des retours d'expériences sur ce type de matériel à me transmettre et son coût financier (acquisition et entretien) ainsi que sur votre méthodologie d'intervention sur cette problématique ?

Saint-Louis – 11/09/2017

Pour les surfaces minérales, il existe des "motos-crottes" qui sont équipés d'un bras (type aspirateur).

La ville de Paris et de Pantin utilisent ce type d'engins mécaniques.

Montpellier– 11/09/2017

Notre prestataire a 2 motocrottes qui tournent 5 jours sur 7 en centre-ville de Montpellier. Chaque moto a son périmètre. Les agents connaissent maintenant les points sensibles.

Paris– 11/09/2017

Je souhaite apporter une précision pour Paris, concernant les "motos-crottes" qui ne sont plus utilisées dans la capitale depuis 2003 :

Les motos n'étaient utilisées que pour le ramassage des déjections canines.

En 2002, l'objectif prioritaire fixé par la municipalité était la malpropreté canine. Un arrêté municipal a été mis en place le 2 avril 2002 : les propriétaires de chiens doivent adopter le geste du ramassage systématique sous peine d'être sanctionnées (aussi bien sur les trottoirs que sur la chaussée).

En 2003, le marché spécifique pour le ramassage des déjections canines à l'aide d'engins de type moto équipée d'une lance pour aspirer les déjections et laver les trottoirs a été arrêté compte tenu de l'obligation faite aux propriétaires de ramasser les déjections de leur animal.

Tours – 30/08/2021

Dans le cadre d'une réflexion sur l'utilisation de sacs biodégradables à usage pour les déjections canines, Je suis à la recherche de retour d'expérience sur les composts prévus pour les déjections animales ? En avez-vous fait installer dans vos communes ? Est-ce bien perçus par la population et notamment les propriétaires de chiens ? Quel est le choix le plus judicieux pour l'implantation de ces composts ? Y a-t-il des plaintes de riverains par rapport à ces composteurs ? Qui gère les composteurs et à qui est remis le compost ?

Grand Lyon – 02/09/2021

A la métropole de Lyon, nous avons évoqué le sujet de « composteurs à crotte » avec une ville de la métro qui avait un projet dans ce sens.

Nous les avons dissuadé suite à des recherches sur le sujet, car cela entraîne une confusion : crotte = engrais et est contre-productif par rapport à la sensibilisation mise en place. En effet, nous luttons contre cette argumentation-justification facile qu'ont les propriétaires de chiens pour laisser les crottes dans les bandes plantées / espaces verts / pelouses, comme

quoi « je la laisse car ça fait de l'engrais pour les plantes ! » mais en fait surtout « j'ai trouvé une excuse pour ne pas ramasser ».

Même si compostée à part dans un contenant adapté, ce n'est pas pareil, l'amalgame ou la confusion sont faciles et nous ne voulions pas que ça détruise notre argumentation sur le fait de ne pas laisser les crottes dans les espaces verts :

- ce n'est pas de l'engrais,
- c'est un manque de respect envers le travail des jardiniers,
- il faut ramasser partout et tout le temps sans exception.

De plus, le risque de mise en place de composteurs spécial « crottes » est que :

- tout comme l'implantation d'aires sanitaires canines : il n'y en ai jamais suffisamment pour répondre à la demande de tous les propriétaires de chiens : à la fois près de son lieu de promenade, mais pas trop près de chez moi non plus, ...
- tout comme l'implantation d'aires canines : c'est un coup supplémentaire pour la collectivité et une gestion supplémentaire également pour que ça fonctionne, et souvent la collectivité ne peut pas faire le nécessaire faute de moyens,
- voir même, que du coup soit utilisé un composteur de quartier pour les bio déchets pour mettre les déjections car « il n'y en a pas de spécifique à côté de chez moi », et ça serait catastrophique et encore une fois contre-productif,
- ou encore : « comme il n'y a pas de composteurs à déjections près de chez moi, je laisse la déjection dans l'espace vert, cela fera directement de l'engrais « à la source » » : là aussi contre-productif (cf. argumentation ci-dessus).

7. Verbalisation déjections canines

Le Havre – 13/02/2017

Après plusieurs campagnes de sensibilisation, la Ville du Havre applique désormais la verbalisation systématique, afin de lutter contre la présence de déjections canines sur l'espace public.

La Police Municipale verbalise les propriétaires de chiens, pris sur le fait, à hauteur de 68 € (contravention de 3ème classe fixée par le décret du 25/03/15).

Les frais afférents au nettoyage par le service Propreté leur sont également facturés lorsqu'ils ne veulent pas ramasser les déjections (montant forfaitaire de 68,62 € fixé par délibération).

Nous souhaiterions avoir le retour d'autres communes, sur leurs pratiques et les différents montants d'amende encourus par les propriétaires indécents.

Schaerbeek – 13/02/2017

A Schaerbeek (Bruxelles), nous verbalisons sous la forme d'une taxe « rémunératoire ». Le processus de recouvrement est donc fiscal, et n'encombre pas les tribunaux, sauf s'il y a un recours exercé par le verbalisé, après qu'un appel interne ait été rejeté. C'est un système simple et très efficace, que nous mettons parfois en œuvre avec l'aide de la police.

En annexe : un article (ancien) sur le sujet & le règlement-taxe. (pièce jointe)

8. Bornes de propreté canines

Saint-Louis – 21/09/2016

Dans le cadre d'une meilleure "offre" de bornes de propreté canines sur notre ville de 20 000 habitants, nous sommes en train d'étudier une répartition sur les différents secteurs. Dans ce cadre, auriez-vous des ratios de nombre de bornes / habitants, du nombre de propriétaire de chiens / habitants ou tout autres références qui pourraient nous être utiles.

Saint Germain – 21/09/2016

A Saint Germain nous avons 35 distributeurs pour 42 000 habitants. Il me semble que ce serait intéressant de leur dire aussi le nombre de sachets distribués annuellement et le prix correspondant, ainsi que le nombre de canisettes. Merci d'avance.

Douai – 21/09/2016

Bonsoir pour l'instant à Douai aucun dispositif, mis à part la communication sur le sujet. Mais hélas insuffisant, nous envisageons la pose de distributeurs. Effectivement comme le suggère Madame Boutin, il serait intéressant de connaître les budgets investissement et fonctionnement alloués à ces dispositifs.

Metz – 22/09/2016

À Metz nous avons 177 distributeurs de canipoches pour une population de 123500 habitants et environ 15640 chiens (ratio Insee 2014, 1 chien pour 8 habitants) Il s'agit d'une consommation de 1 200 000 sacs par an pour un budget de fonctionnement de 24 000€ (hors personnel dédié = 1,5 ETP) Ils sont principalement positionnés aux abords des espaces verts, parc, caniparc, etc et accompagné d'un panneau rappelant l'obligation de ramasser et l'amende. Nous sommes en réflexion actuellement pour supprimer l'ensemble de ces équipements du domaine public et ne réserver la dotation qu'en mairie de quartier voire suppression totale accompagné par un plan de communication dédié. Notre argumentaire se base sur 3 arguments :

- Utilisation du denier public pour une certaine catégorie d'usager
- Cadre juridique environnemental en évolution (interdiction de distribuer des sacs de moins de 50microns)
- La collectivité se positionne sur un champ concurrentiel car certains partenaires indispensables pour la sensibilisation vendent ce type de produit.
- Ce projet n'est encore qu'une proposition.

Thonon les Bains – 22/09/2016

A Thonon-les-Bains, 82 distributeurs de sachets (modèle sac-o-mat) sont répartis sur la commune.

Le Magasin municipal remet par ailleurs des pochettes de sachets aux propriétaires de chiens qui viennent en chercher (sur justificatif d'une domiciliation à Thonon).

Quelques précisions complémentaires :

- 35 000 habitants
- 380 000 sachets pour sac-o-mat chaque année (5 200 € TTC, fournisseur : APRICO) ; les sac-o-mat sont ravitaillés en sachets (rouleaux) et les corbeilles sont vidées par les

agents de propreté urbaine (le temps passé à ces tâches n'est pas comptabilisé à part, les agents effectuant de multiples autres tâches dans la journée).

- 100 pochettes de 50 sachets chaque année (670 € TTC, fournisseurs : SIT'ESPACES, ANIMO CONCEPT, APRICO).
- Pas de canisite / canisette.

Saint Brieuç – 22/09/2016

A Saint-Brieuc, nous avons 20 distributeurs, (15 accueils de services municipaux, 5 loges d'habitats sociaux, 2 vétérinaires et 21 commerces) partenaires distributeurs.

Ajouter à cela, 15 petits espaces chiens et un run-dog.

Environ 80 000 sacs en très grande majorité papier à pinces intégrées (utilisables que pour des déjections canines), pour une population de 47 000 Habitants.

Bar le Duc– 22/09/2016

Pour nous à Bar le duc cela nous coute 5000€ HT par an de liasse de sachets et 185€ HT les distributeurs nous avons une consommation moyenne de 250 sacs/jours mais la plupart sont mal utilisés, nous sommes également en réflexion pour supprimer certains distributeurs pour l'instant nous n'en posons plus.

Pau– 22/09/2016

Pour la ville de Pau nous avons 174 canisettes et 3 canisites (en expérimentation cette année) pour 80 000 habitants avec comme politique (à l'inverse de Metz...) de mettre plus de canisettes où on trouve un nombre important de déjections canines pour favoriser le ramassage par les administrés

Alfortville– 22/09/2016

A Alfortville, la brigade verte travaille sur l'importance des emplacements et la distribution des bornes de propreté canines sur toute la superficie de la ville.

Alors, pour une population de 44 818 avec une densité de 12 212 h/ km² sur une superficie de 3.7 km², nous avons mis en place 70 bornes (peu ludiques) qui sont gérées par le territoire T11, lui seul possède les chiffres. Jusqu'en 2012 ces bornes étaient équipés en sacs papiers avec une partie en carton, malheureusement notre sénateur maire a demandé le changement en sacs plastique (apparemment, ils sont pratiques pour ramasser). Ces sacs sont en rouleaux, souvent les enfants jouent avec et vident le distributeur.

Aujourd'hui une autre problématique, suivant le code environnemental :

- *Les sacs à usage unique en plastique d'une épaisseur inférieure à 50 microns, qu'ils soient gratuits ou payants, sont tous interdits (**y compris les sacs biodégradables**). Les riverains eux, me demandent des canisettes. A ce sujet, j'avoue que je n'ai pas encore pris le temps de réflexion sachant que j'ai vu des bacs dans les villes voisines.*

Concernant le nombre des chiens, nous commençons juste leur recensement, (aucun chiffre n'est encore disponible).

Strasbourg– 14/10/2016

A l'Eurométropole de Strasbourg (28 communes, 483 194 habitants, 315,93 km² -

Strasbourg : 280 114 habitants, 78,26 km²) nous avons 146 canisites et 8 aires d'ébats.

Nous avons consommé 3 245 200 canisachets (Animo Concept) en 2015 : moyenne mensuelle de 270 433

Les bornes et corbeilles sont implantées en fonction de la présence de canisites à proximité. Le nombre de mobilier de propreté sur l'ensemble de l'Eurométropole est le suivant :

- **Bornes en fonte de type « tradition »** 80 litres (Plastic Omnium) : **2 191** essentiellement dans les périmètres du champ de visibilité de monument historique classé
- **Corbeilles à papiers 50 litres** (Bernard et cie) : **2 285** dans les autres endroits
- **Collecteurs à déchets enterrés 750 litres** (Jumbo de Sineu Graff) : **34** implantés sur les secteurs fortement producteurs de déchets lorsque la nature du sous-sol le permet (nappe phréatique et réseaux) au centre-ville et dans les secteurs touristiques.
- **Collecteurs à déchets urbains à compaction intégré** (Big Belly de Solar) : **68** implantés selon les mêmes critères que les collecteurs à déchets enterrés 750 litres lorsque la nature du sous-sol ne permet pas d'implanter un tel mobilier. Ce mobilier est équipé d'un système informatique relié à un site internet permettant d'obtenir des données en temps réel (panne, remplissage)

Bar le Duc – 14/10/2016

J'ai également posé cette question et je n'ai pas eu de réponse claire, les fabricants me disent que leurs sachets sont conformes et qu'ils ne sont pas soumis à cette nouvelle réglementation... mais ne serait-ce pas par crainte de perdre des marchés... ?

Saint Briec – 14/10/2016

Sur ce sujet la ville de Saint-Briec a pris la décision de supprimer les sacs en plastique. Nous ne distribuons plus que des sacs en papiers recyclables de chez Animo Concept. Un sac en plastique, même si un composant a été supprimé pour se mettre en conformité avec la réglementation (réponse d'Animo Concept), reste du plastique et ne sera de toute façon jamais recyclable ou bio dégradable.

De toute façon pour garder le marché ils seront prêts à faire des efforts sur le prix des sacs en papiers.

Metz – 14/10/2016

La réglementation adhoc est prévue par le code de l'environnement aux Art. L541-10-5 ; R543-72-1 à R543-72-3

Saint Germain en Laye – 14/10/2016

Lien à voir !

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/008384>

Vincennes – 02/02/2023

Nous avons sur Vincennes de nombreuses bornes de propreté canines sur l'espace public qui engendrent un coût important de distribution de sacs biodégradables.

Nous étudions la possibilité de supprimer cette distribution.

Je souhaiterais savoir si vous avez ce type de bornes sur vos communes ou si vous aviez et les avez supprimées, et avec quels résultats ?

Rennes – 02/02/2023

À Rennes il n'y a aucun distributeur de sacs à déjections canines sur le domaine public, juste des points de retrait : dans la direction de quartiers, chez des vétérinaires, bureaux de tabac, pharmacie... 45 points en tout sur la ville.

Champigny – 02/02/2023

Nous avons le même souci à Champigny sur Marne, en effet cela engendre des coûts important en sacs biodégradables.

Je rejoins Mme Le Tual dans cette démarche.

Si quelqu'un à une idée ?

Arpajon – 02/02/2023

Je suis également en quête de solution pour la Ville d'Arpajon.

Nantes – 02/02/2023

Sur Nantes Métropole, nous avons un réseau de distributeurs de sacs canins qui est installé et géré par nos équipes.

Ce réseau de distributeurs a permis d'apporter une réponse efficace à la problématique des déjections canines.

Malgré le coût de gestion nous n'envisageons pas pour l'instant de l'arrêter. Si dans les années à venir, les contraintes budgétaires devaient se renforcer, nous nous poserons également la question du financement de ces sacs à déjections.

La Baule – 02/02/2023

Sur la commune de La Baule, nous avons aujourd'hui 76 distributeurs sur le domaine public et en 2022, 450 000 sacs ont été distribués...

Et nous avons toujours des demandes nouvelles. Nous freinons largement l'extension de ce service (quand on dit aux élus le nombre de sacs distribués par an, cela a tout de même un effet). J'ai également estimé le coût annuel du service qui est d'environ 43 000 €, cela donne une idée de la chose.

De là à le supprimer, ce n'est pas envisageable à mon sens à court terme. Pourtant, c'est un service très onéreux qui n'empêche pas de voir de nombreuses déjections même aux endroits où la densité de distributeurs est très forte. Et on trouve aussi des sacs derrière les candélabres, dans les jardins avoisinant les trottoirs, dans les haies etc...

Personnellement, je conseille à ceux qui n'ont pas ce service de ne pas s'y engager s'ils le peuvent.

Chesnay-Rocquencourt – 02/02/2023

Sur la commune du Chesnay-Rocquencourt, nous avons une trentaine de distributeurs de sacs à déjections canines installés (pour un peu moins de 32.000 habitants). Ils sont rechargés directement par les agents du service et malgré la plutôt bonne couverture géographique, nous rencontrons des soucis de déjections sur les trottoirs de certaines rues (il suffit de quelques propriétaires de chien qui ne ramassent pas sur le quartier pour que cette problématique surgisse).

Je confirme ce qui a déjà été dit : beaucoup de riverains souhaiterait avoir un distributeur à 2 pas de chez eux, ce qui peut amener une quantité importante de demande d'installation, et un coût de fonctionnement en sacs non-négligeable (et parfois (souvent ?) utilisé à d'autres fins que leur but premiers).

Troyes – 02/02/2023

Nous sommes dans la même réflexion sur la ville de Troyes, à savoir le maintien ou pas des distributeurs.

Nous avons exactement les mêmes problématiques.

Coût financier important / incivilité de certains propriétaires de chiens sur des rues ou quartiers bien ciblés

Les distributeurs sont toujours bien chargés et à dispositions avec une bonne répartition géographique mais cela ne règle pas le problème.

De plus en plus de communes font ce choix de les retirer et continuent de les distribuer sur demande en Mairie ou dans des points spécifiques (commerces par exemple)

Le problème est le mode de communication qu'il faut mettre en place pour faire connaître et accepter ce nouveau mode de fonctionnement.

9. Code de bonne conduite

Etterbeek – 06/01/2021

À Etterbeek, commune bruxelloise, nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'un code de bonne conduite pour les aires canines de liberté. Outre le rappel de certains articles de loi, il s'agira surtout de rappeler certaines règles de savoir-vivre et ce, afin de prévenir tout conflit. Nous aimerions ne rien oublier dans ce code, c'est pourquoi je m'adresse à vous. Est-ce que certains d'entre vous ont élaboré des documents similaires, et si oui, pourriez-vous nous les partager ?

Grand Lyon – 07/12/2021

Ci-joint un modèle de panneau que nous mettons sur les aires canines :

- Dites « de liberté » ou aire d'ébats
- Sanitaires

Également le modèle d'arrêté municipal de la ville de Lyon prise dans ce sens (travail collectif commune/métropole, mais arrêté de la compétence du maire).

Ces panneaux nous ont été demandés par les propriétaires eux-mêmes, qui respectueux des lieux en avaient marre que certains fassent n'importe quoi. Cela permet un rappel à la règle.

10. Entretien canisettes

Voiron – 17/12/2021

Concernant le remplacement des matériaux dans les canisettes, je voulais savoir à quelle fréquence vous effectuez le remplacement du gravier et si il y a des textes le définissant.

AVPU – 20/12/2021

A ma connaissance, il n'y a pas de texte qui définissent ce type d'équipement (pas de DTU). Lorsque j'intervenais pour le compte de l'AFIRAC, nous recommandions de renouveler le stabilisé tous les deux ans et de toujours bien prévoir une sous couche drainante. Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer lors de nos Rencontres, la tendance lourde est au déséquipement des canisettes considérant que le ramassage individuel fonctionne de mieux en mieux. Néanmoins, lorsqu'un équipement fonctionne bien, il peut être intéressant de prolonger sa durée de vie.

Voiron – 21/12/2021

Merci pour cette information, sur Voiron, le ramassage individuel n'est pas encore vraiment rentré dans les mœurs

Nantes – 27/12/2021

Je confirme l'analyse d'Hervé Guillaume. Sur le territoire de Nantes Métropole nous avons pratiquement supprimé tous les canisettes existants. Ces équipements nécessitent beaucoup d'entretien pour un bénéfice limité. La mise en place d'un réseau de distributeurs de sacs à déjections canines nous a permis de résoudre le problème des déjections canines qui ne sont plus aujourd'hui un enjeu de propreté.

L'appropriation des sacs à déjections canines est très forte par les propriétaires de chiens. A présent, ce sont surtout les propriétaires de chiens qui font la promotion du dispositif et si besoin rappellent à la règle les contrevenants. Plus surprenant, on constate que les SDF se sont également mis à ramasser les déjections de leurs compagnons à quatre pattes. Par contre, c'est plus compliqué de faire appliquer le ramassage sur les pelouses; de nombreux propriétaires considèrent encore que ces déjections constituent un engrais pour espaces verts...

Avec un peu de communication, il n'y a pas de raison que vous ne parveniez pas à convertir vos administrés à l'utilisation des sacs à déjections canines.

11. Obligation vis-à-vis des déjections canines

Tremblay en France – 05/05/2026

Récemment, un débat s'est créé en interne entre le groupe de travail Propreté que je coordonne et d'autres services, notamment l'enseignement, concernant le traitement des déjections canines aux abords des écoles.

Ils souhaitent déployer de la communication à destination des parents d'élèves et des riverains ayant des chiens, pour les inciter à ramasser avec un rappel des obligations des propriétaires.

Cependant, j'ai mis une alerte sur le fait que, par ricochet les habitants nous demandent des solutions pour leur permettre de ramasser, en particulier les distributeurs de sacs, avec tout ce que ça implique en coût, logistique et RH et incivilités en tout genre.

En ce sens, et malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé de textes législatifs, y a-t-il une loi qui oblige les collectivités à fournir des solutions de collectes des déjections canines à destination des habitants (à l'instar des déchets alimentaires récemment par exemple) ?

Chambéry – 05/05/2026

la distribution de sacs est un élément de sensibilisation mis à disposition par la collectivité, pas une obligation.

Pour nous, il y avait une nécessité d'accompagner cette nouvelle obligation.

Aujourd'hui, nous nous désengageons.

Effectivement, les coûts ne sont pas négligeable et l'habitude est prise.

Le biais constaté est que régulièrement un seul ou deux usagers pillent les distributeurs. De même, de jeunes ados trouvaient drôle de prendre les sacs et de les jeter au sol.

La plupart des personnes ont des sacs, ceux qui ne ramassent pas, ne ramasseront pas plus avec des sacs à disposition (nous avons laissés des cartons de rouleaux dans les mairies de quartiers tout de même)

Nous sommes entrain d'étudier la possibilité d'assermenter nos agents de constatation sur la verbalisation en flagrance (dont les déjections canines)

Toulouse – 05/05/2026

Je rejoins en effet Matthieu dans son discours. Il n'y a pas d'obligation de fournir des sacs à déjections canines et il faut réussir à trouver le juste milieu entre mettre ces dispositifs à disposition des usagers et maintenir la responsabilité de ramassage des déjections canines (geste + moyen de récupérer la déjection) chez les propriétaires des animaux.

Nous sommes aussi dans ce malheureux constat où les personnes qui ne veulent pas ramasser, ne le feront pas même si des sacs sont à disposition.

Concernant la verbalisation, nos agents de la brigade contre les incivilités nous ont indiqué que la flagrance est compliquée.

En effet, il faudrait suivre les balades et souvent les propriétaires, s'il y a d'autres usagers ramassent, c'est quand ils ne voient personne aux alentours que la tentation de laisser la déjection est la plus grande...

Namur – 05/05/2026

En Wallonie, afin de tenter de rendre plus efficace la lutte contre ce type d'incivilité, c'est désormais la détention de sacs à déjection par le propriétaire d'un chien qui est rendue obligatoire.

Chaque propriétaire d'un chien qui promène celui-ci sur le domaine public doit donc avoir sur lui de quoi ramasser les déjections engendrées par son animal.

Cela est plus simple à contrôler que le fait ou non de ramasser.

Cela invite aussi plus spontanément les maîtres à agir.

12. Nuisances des déjections félines

Bayonne – 10/11/2021

Je suis à la recherche de retours d'expérience concernant l'existence de solutions mise en œuvre dans vos collectivités pour "concentrer " les déjections canines de chats errants. Tout cela dans l'objectif, bien sûr, d'écarter les nuisances des endroits où elles sont le moins acceptées.